



Saintonge Aunis Randonnées

31 rue du cormier 17100 Saintes Tel : 05 46 90 16 01 – 06 87 23 50 13

Mail: sarandonnées@gmail.com site web : <https://saintonge-aunis-randonnées.fr>

Compte rendu du conseil d'administration

Date 01 février 2024	Présidente : Elisabeth CERF	Secrétaire : Sylviane BLIN
Membres du conseil d'administration : Daniel ARTAUD, Colette BERTIN, Sylviane BLIN, Françoise BOURIAUD, Roger CANTINIAU, Babeth CERF, Philippe CHESNEL, Robert EMERY, Marylène GIRARD, Alain MILLET, Marianne PEREZ, Jean Luc LAVOIX, Anne RIMASSON, Danièle STRICH, Jacqueline VIAUD		
Absents	Excusés Françoise BOURIAUD : pouvoir à Danielle STRICH Marianne PEREZ : pouvoir à Colette BERTIN	

Début de séance à 16h30

1 Election du bureau

Les membres du bureau sont élus à bulletin secret.

13 administrateurs sont présents dont 2 administrateurs avec un pouvoir soit 15 votes.

Se présentent à la présidence : Danielle STRICH

à la vice présidence : Roger CANTINIAU

à la trésorerie : Robert EMERY

au secrétariat : Sylviane BLIN

Sont élus : Danielle STRICH avec 14 voix, Roger CANTINIAU avec 14 voix (+1 voix à la présidence), Robert EMERY 15 voix et Sylviane BLIN 15 voix

2 Désignation des référents

Trésorière adjointe : Anne RIMASSON

Secrétaire enregistrement licences : Colette BERTIN

Secrétaire programmes et communication voyages: Jacqueline VIAUD

RGPD et registre rgpd : Colette BERTIN

Certificat médicaux et attestation de contrôle d'honorabilité : Marylène GIRARD

Commission voyage : Roger CANTINIAU, Robert EMERY, Jean Luc LAVOIX, Danielle STRICH, Jacqueline VIAUD

Balisage : Roger CANTINIAU

Formation : Roger CANTINIAU

Cartothèque : Jean Luc LAVOIX

Rando 10 km : Philippe CHESNEL

Petite marche : Daniel ARTAUD

Marche nordique : Odile BERTRAND, Dominique PALVADEAU

Bungy pump : Par lettre de mission du 23 juin 2023, Aldo BARBISAN encadre les participants adhérents de la SAR.

Groupe adhésion : Colette BERTIN, Sylviane BLIN, Robert EMERY, Marylène GIRARD, Danielle STRICH

Groupe rando Eoil'clown : Colette BERTIN, Sylviane BLIN, Françoise BOURIAUD, Elisabeth CERF, Robert EMERY, Marylène GIRARD, Jean Luc LAVOIX, Anne RIMASSON, Danielle STRICH

3 La grande randonnée vers Paris à l'occasion de l'année olympique

Le 17 février 2024 à l'assemblée générale du CDRP 17, des informations complémentaires sur le déroulement de la grande randonnée vers Paris passant en Charente Maritime seront dévoilées. Des flyers seront distribués aux responsables des associations présents.

La visite de la ville de Saintes du 25 mars animée par Denise HANICOTTE est limitée à 40 personnes.

La SAR organisera la portion Saintes Juicq le 26 mars.

Le programme sera envoyé à tous les adhérents.

4 Barème kilométrique

Lors d'un abandon des frais kilométriques par un bénévole, la base de remboursement est le barème kilométrique 2023 des associations (annexe n°1) qui s'applique.

Pour la préparation des voyages ou le remboursement des frais kilométriques, le tarif de remboursement retenu est le barème des frais de déplacement du comité départemental. Pour 2023, l'indemnité kilométrique est de 0,45 €.

5 Calendrier des réunions

5.1 conseil d'administration

Après concertation avec les administrateurs, les réunions auront lieu le mardi soir.
12 mars , 4 juin, 15 octobre, 17 décembre 2024, 28 janvier 2025

5.2 Formations

Animateurs : 28 mars et 4 avril 2024 de 8h à 12h30

GPS : 14 mars (base) et 21 mars 2024 (perfectionnement) de 8h à 13h à la maison des associations

5.3 Groupe adhésion

La réunion se fera chez un membre du groupe le lundi 26 février à 15h.

5.4 Groupe randonnée Etoil'clown

2 Avril 2024 à partir de 16h30

5.5 Animateurs de la marche des 10 km

Une réunion entre le 21 et 24 mai 2024. Philippe CHESNEL consulte les animateurs.

6.1 Formations

La SAR organise des formations internes pour les animateurs de randonnées mais elle encourage vivement ses adhérents à s'inscrire aux formations diplômantes organisées par la FFRandonnée.

Daniel ARTAUD précise que le CARP est amené à disparaître du panel de formations organisées par la FFRandonnée. Pour le brevet fédéral, un accent sera porté sur l'aspect environnemental.

6.2 Trésorerie

Marylène GIRARD propose d'effectuer le bilan sur la saison et non sur l'année civile comme actuellement. De nombreuses associations tiennent leur comptabilité sur la saison sportive de septembre à août. Cela nécessiterait de faire une double comptabilité sur l'année de changement de date.

L'utilisation d'un logiciel de comptabilité adapté aux associations pourrait s'avérer intéressant. Danièle STRICH va s'informer auprès de Françoise NOBLET, trésorière du CDRP17.

6.3 Assurances voyage

Un adhérent de la SAR, pour raison médicale, n'a pas participé au séjour à Cauterets.

Un dossier a été rempli pour l'assurance afin que l'adhérent soit remboursé de son voyage. Un certificat médical a été joint au dossier.

L'assurance demande des informations médicales supplémentaires ce que son médecin traitant refuse de faire du fait du secret médical.

Il est conseillé d'appeler la FFRandonnée pour exposer cette situation et trouver une solution.

Fin de la séance à 18H 25

Elisabeth CERF
Présidente



Sylviane BLIN
Secrétaire



Les annexes

Annexe n°1 : barème kilométrique 2023 des associations jusqu'à 5000km



Saintonge Aunis Randonnées

31 rue du cormier BP 88 17100 Saintes Tel : 05 46 97 57 12 – 06 73 13 98 65

Mail: sarandonnees@gmail.com site web: <https://saintonge-aunis-randonnees.fr>

Barème kilométrique 2023 des associations jusqu'à 5000km

Depuis 2023, le barème kilométrique des associations pour abandon de frais de bénévoles s'aligne sur celui des salariés.

Barème kilométrique 2023

3 CV : distance parcourue en km x 0,529

4 CV : distance parcourue en km x 0,606

5 CV : distance parcourue en km x 0,636

6 CV : distance parcourue en km x 0,665

7 CV et plus : distance parcourue en km x 0,697